

# Évaluation des compétences

## pour l'année 2017-2018

### Fiche syndicale

{ SECTEUR JEUNES }

Préscolaire et primaire

Mise à jour  
Sept. 2017

Voici ce que le Régime pédagogique et l'Instruction annuelle 2017-2018 prescrivent concernant les résultats à inscrire à chaque étape.

**Les commissions scolaires peuvent faire des suggestions, mais ne peuvent créer d'obligations supplémentaires.**

DISCIPLINE	1 <sup>RE</sup> ÉTAPE 20 %	2 <sup>E</sup> ÉTAPE 20 %	3 <sup>E</sup> ÉTAPE 60 %
<b>Français</b>	Au choix parmi les 3 compétences	Au choix parmi les 3 compétences	Les 3 compétences
<b>Anglais</b>	Possibilité de n'inscrire aucun résultat (à la 1 <sup>re</sup> ou 2 <sup>e</sup> )	Au choix parmi les 2 compétences (1 <sup>er</sup> cycle), parmi les 3 compétences (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles)	Les 2 compétences (1 <sup>er</sup> cycle) Les 3 compétences (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles)
<b>Mathématique</b>	Au choix parmi les 2 compétences	Au choix parmi les 2 compétences	Les 2 compétences
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté*</b>	Résultat selon la ou les compétences évaluées	Résultat selon la ou les compétences évaluées	Résultat selon la ou les compétences évaluées
<b>Science et technologie*</b>	Résultat selon la ou les compétences évaluées	Résultat selon la ou les compétences évaluées	Résultat selon la ou les compétences évaluées
<b>Éthique et culture religieuse</b>	Possibilité de n'inscrire aucun résultat (à la 1 <sup>re</sup> ou 2 <sup>e</sup> )	Au choix parmi les 2 compétences	Les 2 compétences
<b>Arts plastiques</b>	Possibilité de n'inscrire aucun résultat (à la 1 <sup>re</sup> ou 2 <sup>e</sup> )	Au choix parmi les 2 compétences	Les 2 compétences
<b>Éducation physique et à la santé</b>	Possibilité de n'inscrire aucun résultat (à la 1 <sup>re</sup> ou 2 <sup>e</sup> )	Résultat selon la ou les compétences évaluées	Résultat selon la ou les compétences évaluées
<b>Musique</b>	Possibilité de n'inscrire aucun résultat (à la 1 <sup>re</sup> ou 2 <sup>e</sup> )	Au choix parmi les 2 compétences	Les 2 compétences

#### LÉGENDE

◀▶ Ces choix peuvent être inversés entre la première et la deuxième étape.

\* Ces matières ne sont pas inscrites à la grille-matières au 1<sup>er</sup> cycle. Elles n'ont donc pas à être évaluées.

## COMPÉTENCES TRANSVERSALES

À l'étape jugée la plus appropriée, **une compétence** au choix parmi :

- / exercer son jugement critique
- / organiser son travail
- / savoir communiquer
- / savoir travailler en équipe

## NOTEZ BIEN

- / La pondération établie pour la 3<sup>e</sup> étape (60 %) concerne principalement les évaluations des apprentissages que l'enseignante ou l'enseignant a effectuées depuis la fin de la 2<sup>e</sup> étape ; elle peut également inclure, le cas échéant, les évaluations effectuées en fin d'année scolaire qui couvrent la matière de toute l'année ainsi que les épreuves imposées par l'école ou la commission scolaire.
- / Il appartient à l'enseignante ou l'enseignant d'établir la pondération accordée aux épreuves imposées par la commission scolaire à moins que celle-ci ait été inscrite dans les normes et modalités d'évaluation de l'école.
- / **Il n'y a aucune obligation à l'effet d'évaluer une compétence au moins deux fois dans l'année.**
- / Dans toutes les matières, à la première et à la 2<sup>e</sup> étape, il n'y a aucune obligation d'évaluer plus d'une compétence.
- / Le choix du modèle pour la première communication appartient à l'école. Il doit permettre de renseigner les parents sur les apprentissages et le comportement.

## PRÉSCOLAIRE

- / Les bulletins de la première et de la deuxième étape doivent indiquer l'état du développement des compétences propres au programme de l'éducation préscolaire, si ces compétences ont fait l'objet d'une évaluation.
- / Aucun nombre de compétences à évaluer n'est prescrit pour chacune des étapes.
- / **Il n'y a aucune obligation à l'effet d'évaluer une compétence au moins deux fois dans l'année.**
- / Le dernier bulletin est un bilan de chacune des six compétences.